



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Délégation Départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

13 Septembre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 13 septembre 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS/DD92 N° 2022-032	08.08.2022	Arrêté désignant Madame ANGER-REY Camille, directrice de l'EHPAD MADELEINE VERDIER à Montrouge, pour exercer l'intérim de direction de l'EHPAD MARGUERITE RENAUDIN à Sceaux.	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Arrêté n° DDARS92/ES/2022/32 du 08/08/2022 désignant Madame ANGER-REY Camille, directrice de l'EHPAD MADELEINE VERDIER à Montrouge, pour exercer l'intérim de direction de l'EHPAD MARGUERITE RENAUDIN à Sceaux.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

VU la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2010-264 du 11 mars 2010 modifiant le décret n°2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des Directeurs généraux des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2012- 737 du 9 mai 2012 le décret n° 2007-1939 du 26 décembre 2007 relatif au classement indiciaire applicable au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-738 du 9 mai 2012 modifiant le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 20 mars 1981 relatif à l'attribution d'indemnité à certains personnels relevant du livre IX du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté n° DS-2022-019 du 14 mars 2022 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant délégation de signature au Directeur départemental des Hauts-de-Seine ;

Considérant le départ en détachement de Monsieur Kévin LE ROLLAND, directeur de L'EHPAD MARGUERITE RENAUDIN à Sceaux à compter du 5 septembre 2022 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur départemental des Hauts-de-Seine :

A R R E T E

Article 1 : Madame ANGER-REY Camille, directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, directrice de l'EHPAD MADELEINE VERDIER à Montrouge, assurera l'intérim de la direction de l'EHPAD MARGUERITE RENAUDIN à Sceaux à partir du 5 septembre 2022 et pour une durée d'un an maximum.

Article 2 : Pour la période d'intérim, Madame ANGER-REY Camille percevra une indemnisation correspondant à un prorata du coefficient multiplicateur appliqué à sa part fonctions.

Article 3 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé et le Directeur départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la délégation départementale des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 8 aout 2022

P/ La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,
Le Directeur départemental des Hauts-de-Seine,

Signé

Renaud PELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>